

phiques. Depuis, ce comité s'est occupé de normalisation, en vérifiant les données relatives aux villes, villages et agglomérations en cause.

Jusqu'à présent, près de 5 000 noms de détails naturels ont été normalisés et regroupés dans une nomenclature

intitulée « Noms géographiques normalisés (détails naturels) » qui a été publiée (en japonais) en juillet 1971. Le Comité a l'intention de poursuivre ses consultations et de s'efforcer de normaliser les noms géographiques de ce type, pour l'ensemble du Japon, y compris les régions situées à l'intérieur des terres.

LISTE DE NOMS DE DÉTAILS DES CÔTES

Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique*

Le National Ocean Survey (NOS) prévoit et prépare actuellement la publication d'une série de nomenclatures pour les côtes des Etats-Unis. Il s'agira d'un certain nombre de fascicules brochés portant sur les diverses circonscriptions du Service des garde-côte (Coast Guard). Chaque fascicule donnera le nom, la désignation, l'état et les coordonnées géographiques de chaque détail du littoral présentant quelque importance dans la circonscription. Les noms indiqués dans les listes seront tirés de toutes les séries disponibles de cartes de ces régions, y compris des cartes marines du NOS; on pourra ainsi s'assurer qu'aucun détail désigné par un nom n'a été omis. Avant d'être approuvés, les noms subiront naturellement tout un traitement, et les variantes feront l'objet d'un renvoi aux noms ainsi normalisés. Le premier de ces fascicules devrait être prêt d'ici quelques mois.

Cette série répond à un besoin bien précis. Les opérations de sauvetage du Service des garde-côte se sont développées ces dernières années : les appels à l'aide se sont multipliés par suite de l'accroissement extraordinaire du nombre des petites embarcations qui fréquentent les eaux proches des côtes. La fréquence des accidents augmente rapidement et très souvent les opérations de sauvetage sont retardées du fait que l'on parvient

difficilement à situer le lieu de l'accident. Si un centre du Service des garde-côte reçoit un appel signalant une noyade dans une certaine crique et si les gardes ignorent l'emplacement de celle-ci, ils perdront du temps à essayer de la repérer à grand-peine sur des cartes, retardant peut-être irrémédiablement l'appel par radio d'un bateau de sauvetage. Une liste de noms telle que les nomenclatures du National Ocean Survey serait extrêmement utile en pareil cas.

Ces nomenclatures côtières serviront naturellement à bien d'autres fins qu'à des opérations de sauvetage, même si ces dernières justifieraient à elles seules qu'on les établisse. Une enquête auprès des propriétaires de petites embarcations a révélé que ces derniers souhaitent vivement disposer de telles listes, ne serait-ce que pour trouver les endroits où ils désirent se rendre. Même les chargeurs et les compagnies de navigation aimeraient pouvoir les consulter pour établir leurs tarifs, et elles seraient utiles à bien d'autres personnes pour une multitude de raisons. Puisque les limites des circonscriptions du Service des garde-côte coïncident en général avec les frontières des Etats, les divers Etats côtiers ont fait savoir, en réponse aux enquêtes effectuées, qu'ils étaient disposés à approuver et à employer ces listes. Certaines circonscriptions n'englobent qu'un, deux ou trois Etats, et ces listes répondraient assez bien aux besoins de chacun d'entre eux.

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.53.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par le Liban*

Situation régionale

Le Secrétariat général de la Ligue arabe (section culturelle) a organisé une conférence régionale des pays arabes pour la normalisation des noms géographiques à Beyrouth entre le 23 et 31 août 1971, au Palais de l'UNESCO. A cette conférence ont assisté les délégations des pays suivants : Jordanie, Tunisie, Soudan, Irak, Arabie Saoudite, République arabe syrienne, République arabe libyenne, Egypte, Liban, Palestine, Abou Dhabi.

Des recommandations ont été adoptées au sujet des points suivants :

Révision des listes de noms géographiques établies à partir de la carte internationale au millionième des pays arabes.

* Le texte original de ce rapport, soumis en français, a paru sous la cote E/CONF.61/L.63.

Transcription selon un système unique de romanisation mis au point par la Commission de translittération des noms géographiques arabes en caractères latins.

Etablissement de la carte au millionième de chaque pays arabe en caractères arabes (classiques) et en caractères latins (selon le système recommandé).

Adoption des chiffres arabes et du système décimal pour les angles, les altitudes et les distances.

Etablissement par la Ligue arabe d'un atlas thématique des pays arabes selon les listes officielles des pays membres, les noms géographiques (exonymes) internationalement connus étant indiqués entre parenthèses à côté du toponyme prononcé en arabe. Exemple : « Sour (Tyr) », « Jbail (Byblos) ». Ainsi, cet atlas sera considéré comme un document international concernant les pays arabes.

Situation nationale

Le Liban vient d'achever sa carte de base à l'échelle de 1/20 000 (121 feuilles) en caractères arabes et latins selon le système établi en 1962.

La Direction des affaires géographiques a publié en 1970 un répertoire alphabétique en français et en arabe des noms géographiques (édition provisoire). Ce répertoire contient les toponymes des localités habitées relevés sur les cartes de base, les noms des lieux dits «non habités» tels que forêts et bois, massifs montagneux, sommets principaux, cours d'eau, bassins et canaux, sources principales, plaines, vallées, îles, rochers, caps et baies, en plusieurs additifs. Enfin, le dernier additif concerne les principaux sites historiques.

A la demande de la Ligue arabe, le Liban a :

Révisé la liste de noms géographiques établie à partir de la carte internationale au millionième, selon les principes de 1972, que le Liban a adoptés.

Etabli des principes de translittération qui tiennent compte des systèmes employés précédemment. (Ces nouveaux principes seront appliqués au fur et à mesure de la révision de tout document géographique.)

Etabli un répertoire conforme aux recommandations de la conférence régionale et comprenant : les circonscriptions administratives (avec indication de la population du chef-lieu et du nombre de villages); les noms des villes, villages et tribus en caractères arabes et latins, la prononciation locale, les coordonnées géographiques, l'altitude, la population, la distance de la capitale; des renseignements orographiques (noms des montagnes, monts, plaines, vallées et bassins principaux, baies); des renseignements hydrographiques (noms de rivières, sources, lacs, étangs, forêts, canaux, réservoirs, et barages); et noms des sites historiques, archéologiques et touristiques importants.

Etabli une carte officielle à l'échelle de 1/1 000 000, contenant les noms transcrits en caractères arabes et latins suivant les principes de 1972.

Le Liban procédera à un nouvel examen critique de ces principes lorsqu'un système de romanisation aura été adopté et diffusé sur le plan international. D'ici là, le Liban va réviser sa carte de base et ses répertoires toponymiques, toujours selon les principes de 1972.

NORMALISATION NATIONALE : RECHERCHE SUR LE TERRAIN DES DONNÉES RELATIVES AUX NOMS GÉOGRAPHIQUES

Rapport présenté par la France*

En 1971, l'Institut géographique national a révisé le modèle d'état justificatif des noms, qui est employé en France pour rassembler toutes les données toponymiques. Les modèles antérieurs avaient déjà été modifiés, d'abord

en 1961 puis en 1965, pour permettre l'établissement de cartes perforées et la mise en œuvre de certains traitements automatiques des données ainsi recensées. Le nouveau modèle d'état justificatif des noms devrait surtout faciliter la tâche des personnels d'exécution tout en conservant les avantages que présentaient déjà les modèles antérieurs.

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF. 61/L.65.